

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt deux, le trois février à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	27/01/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	10/02/2022

**OBJET :****Relevé de décisions****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Thierry PLETAN procuration à M. Serge AYACHE, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Maryvonne GRENIER procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Catherine ASSO procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, Mme Françoise BERNERD procuration à Mme Ginette MOSTACHI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Guy BONNARDEL procuration à M. Christian HUBAUD

**Absent(s) :**

Mme Nicole MAGALLON, M. Rémy ODDOU, Mme Sylvie LABBÉ, M. Cédryc AUGUSTE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Daniel BOREL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2020\_07\_5 du 17 juillet 2020, le Conseil communautaire a ainsi délégué dix-neuf de ses compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

### FINANCES :

#### **Demandes de subventions à l'Etat ou aux Collectivités territoriales :**

Date	Objet	Organisme financeur	Montant de la subvention
22/12/2021	Aménagement du parc relais du Sénateur - Plan de financement	Etat Région	Etat : 116 000 € HT Région : 29 000 € HT
09/12/2021	Demande subventions GAAAP	CCI des Hautes-Alpes Région	CCI des Hautes-Alpes : 35 000 € HT Région : 10 000 € HT
07/12/2021	Décision modificative FEDER - Itinéraire cyclable section 4 -	Etat FEDER 2020	Etat : 289 200 € FEDER 2020 : 238 992 €

### URBANISME - FONCIER :

#### **Conclusion ou révision de contrats de louage (inf. à 12 ans) :**

-  
Décision du 06/12/2021 : Convention d'autorisation d'usage de terrains en vue de la pratique d'escalade - site sportif d'escalade "Les blocs de Céüze - Les Guérins", avec Mmes RAMBAUD et ARTAUD :

- durée : 4 ans, renouvelable tacitement deux fois pour une durée de quatre ans respectivement, n'excédant pas douze ans, à partir de la date de signature de la convention.
- loyer : à titre gratuit

Décision du 06/12/2021 : Convention d'autorisation d'usage de terrains en vue de la pratique d'escalade - site sportif d'escalade "Les blocs de Céüze - Les Guérins", avec Monsieur Lucien Rambaud :

- durée : 4 ans, renouvelable tacitement deux fois pour une durée de quatre ans respectivement, n'excédant pas douze ans, à partir de la date de signature de la convention.
- loyer : à titre gratuit

### **MARCHES PUBLICS :**

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour l'achat d'une pompe de lavage	Société XYLEM WATER SOLUTIONS France (13127 Vitrolles)	Pour un montant de 3758,72 € HT dans un délai d'un mois.	12 JANVIER 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour l'Entretien et la maintenance des ascenseurs, des portes automatiques et des portes sectionnelles lot n°2 « Maintenance des portes automatiques» pour le groupement de commandes du Gapençais	Société PERDIGON Ascenseurs et Portes Automatiques-Marque de NSA (05000 GAP).	Montant des prestations défini comme suit : Ville de Gap : minimum 500 € HT maximum 2 500 € HT EHPAD : sans minimum maximum 800 TOTAL : minimum 500 € HT maximum 3 300 € HT Durée : période initiale de 24 mois, reconductible 1 fois soit au total 48 mois	4 JANVIER 2022
Accord-cadre mono-attributaire à Bons de commande pour l'Entretien et la maintenance des ascenseurs et des portes automatiques lot n°1 Entretien et maintenance des ascenseurs	Société PERDIGON Ascenseurs et Portes Automatiques Marque de NSA (05000 GAP) .	Montant des prestations défini comme suit : Ville de Gap : minimum 9 000 € HT maximum 16 000 € HT CAGTD : sans minimum maximum 1 000 € HT CCAS : sans minimum maximum 1 000 € HT EHPAD : minimum 500 € HT maximum 3 000 € HT TOTAL : minimum 9 500 € HT maximum 21 000 € HT durée : 1ère période prenant fin le 19 août 2023. peut-être reconduit une fois pour 2 ans.	4 JANVIER 2022
Marché sans publicité et sans mise en concurrence pour l'acquisition d'un minibus	Société TROUILLET CAR et BUS (01340 ATTIGNAT).	Pour un montant global et forfaitaire de 98 000 HT livraison prévue au plus tard	29 DÉCEMBRE 2021

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

d'occasion de marque MERCEDES Sprinter Scity 7 mètres, immatriculé FA-635-DJ, mis en circulation le 04/09/2018 affichant 32 500 kms, pour la CAGTD		le 10/01/2022.	
Marché sans publicité et sans mise en concurrence pour l'acquisition d'un bus d'occasion de marque IVECO Urbanway de 12 mètres, mis en circulation le 25/06/2018 affichant 125 000 kms, pour la CAGTD	Société du Poids Lourd (59472 SECLIN).	Pour un montant global et forfaitaire de 158 900 HT livraison prévue début février 2022.	28 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre sans publicité et sans mise en concurrence pour le Traitement des encombrants et déchets non recyclables et le Tri et conditionnement des cartons	Société ALPES ASSAINISSEMENT (05130 TALLARD).	Montant total des prestations défini comme suit : Traitement des encombrants et déchets non recyclables Montant sans TGAP Minimum 1 000 € HT Maximum 30 000 € HT Montant incluant TGAP Minimum 1 000 € HT Maximum 40 000 € HT Tri et conditionnement des cartons Minimum 300 € HT Maximum 1 500 € HT période : du 1er janvier au 1er mars 2022.	23 DÉCEMBRE 2021
Accord-cadre multi-attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques lot n° 2 Prestations foncières	- SOCIETE SALLA LECOMTE Géomètres-Exp (05000 Gap) classée n° 1 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 2	Les seuils de commande se répartissent ainsi : Ville de GAP : sans minimum - maximum 10 000 € HT CAGTD : sans minimum - maximum 5 000 € HT Durée 12 mois, reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois. Durée totale ne pourra excéder 36 mois.	7 DÉCEMBRE 2021
ANNULE ET REPLACE LA DECISION N° D2021-12-520 Accord-cadre multi-	- SOCIETE SALLA LECOMTE Géomètres-Exp	Sans incidence financière. Durée initiale : 12 mois. Renouvelable 3 fois par	7 DÉCEMBRE 2021

attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques lot n° 2 - Prestations foncières	(05000 Gap) classée n° 1 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 2	tacite reconduction pour une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.	
Accord-cadre multi-attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques lot n° 1 : Levés topographiques	- SOCIETE GEOPROCESS SAS (74600 SEYNOD) classée n° 1 - SOCIETE GEOSAT SELAS (33600 PESSAC) classée n° 2 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 3	Les seuils de commande se répartissent ainsi : Ville de GAP : sans minimum - maximum 20 000 € HT CAGTD : sans minimum - maximum 15 000 € HT Durée 12 mois, reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois. Durée totale ne pourra excéder 36 mois.	7 DÉCEMBRE 2021
ANNULE E T REMPLACE LA DESICION N° D2021-12-521 Accord-cadre multi-attributaires, à Bons de commande pour la réalisation de prestations topographiques, lot n° 1 : Levés topographiques	- SOCIETE GEOPROCESS SAS (74600 SEYNOD) classée n° 1 - SOCIETE GEOSAT SELAS (33600 PESSAC) classée n° 2 - SOCIETE GEOFIT EXPERT (13014 MARSEILLE) classée n° 3	Sans incidence financière. Durée initiale de 12 mois. Renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 48 mois.	7 DÉCEMBRE 2021
Marché sans publicité ni mise en concurrence à bon de commande mono attributaire pour la réparation et la peinture des caissons métalliques	Société CORA (04220 SAINTE TULLE)	Pour un montant maximum de 39 000 € HT. Durée : 4 ans	1ER DÉCEMBRE 2021
Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2018A18032 - Nettoyage intérieur des autobus de la régie des transports, transféré de la société Languedoc Sud Alpes Propreté à la SAS NET LOC - (83500 La Seyne sur Mer) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire Languedoc Sud Alpes Propreté, né du contrat conclu avec la Communauté d'Agglomération GapTallard-Durance à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 28 octobre 2021, date de fin du marché. Les sommes dues sont versées sur le compte de la SAS NET LOC. Les prestations en cours sont facturées par cette association et seront payées entre ses mains.			16 NOVEMBRE 2021
Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2020M20036 - Désinfection des autobus de la régie des transports, transféré de la société Languedoc Sud Alpes Propreté à la SAS NET LOC - (83500 La Seyne sur Mer) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire Languedoc Sud Alpes Propreté, né du contrat conclu avec la CAGTD le			26 NOVEMBRE 2021

<p>1er décembre 2020.</p> <p>Les sommes dues sont versées sur le compte de la SAS NET LOC. Les prestations en cours sont facturées par cette association et seront payées entre ses mains.</p>			
<p>Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état des freins de la benne OM de marque RENAULT immatriculé FE566TR selon devis N° 5000636 du 19/11/2021</p>	<p>Entreprise ALPES PROVENCE VI (05000 GAP)</p>	<p>Pour un montant de 4 336,11 € HT Durée de réparation : 1 mois</p>	<p>25 NOVEMBRE 2021</p>
<p>Marché sans publicité ni mise en concurrence pour la remise en état des béquilles de la benne OM de marque RENAULT immatriculé FA-443-TD selon devis N° 007542 du 19/11/2021</p>	<p>Entreprise MANJOT ENVIRONNEMENT, (69 200 VENISSIEUX)</p>	<p>Pour un montant de 4 764,94 € HT Durée de réparation : 1 mois.</p>	<p>25 NOVEMBRE 2021</p>
<p>Avenant de transfert n° 1 au marché n° 2018A18032 - Nettoyage intérieur des autobus de la régie des transports, transféré de la société Languedoc Sud Alpes Propreté à la SAS NET LOC - (83500 La Seyne sur Mer) qui reprend tous les droits et obligations du titulaire Languedoc Sud Alpes Propreté, né du contrat conclu avec la Communauté d'Agglomération GapTallard-Durance à compter du 1er octobre 2021 jusqu'au 28 octobre 2021, date de fin du marché.</p> <p>Les sommes dues sont versées sur le compte de la SAS NET LOC. Les prestations en cours sont facturées par cette association et seront payées entre ses mains.</p>			<p>16 NOVEMBRE 2021</p>
<p>Marché sans publicité ni mise en concurrence, pour la pompe du poste de recirculation de la STEP de La Saulce.</p>	<p>Société KSB, (92635 GENNEVILLIERS)</p>	<p>Conclu pour un montant de 3658,86 € HT pour un délai d'un mois</p>	<p>8 NOVEMBRE 2021</p>
<p>Avenant n° 2 au marché n° 2019M00005 - Élaboration du Plan Climat Air Énergie et Territorial pour modifier la tranche optionnelle 6 : «De la transmission du projet au dépôt sur la plateforme informatique du P.C.A.E.T.»</p>	<p>Société BURGEAP (13290 AIX-EN-PROVENCE)</p>	<p>Le montant de la tranche optionnelle 6 passe de 11 130 € HT. à 19 110 € HT. Montant initial : 72 220 € HT. Annulation de la tranche optionnelle 6 du contrat initial - 11 730 € HT. Nouveau montant de la tranche optionnelle 6 du 19/03/2021 (base Mo) + 19 110 € HT. Incidence réelle + 7 380 € HT. Nouveau montant 79 600 € HT. Soit une augmentation de 10,64 %</p>	<p>2 NOVEMBRE 2021</p>

		la durée est de 36 semaines. Le démarrage de cette tranche sera fixée au 1er décembre 2021.	
Marché sans publicité ni mise en concurrence, pour la mise en conformité du pont à bascule de la STEP de Gap	Société BONIFAIT PESAGE (04100 MANOSQUE)	Conclu pour un montant de 4816 € HT pour un délai d'un mois	27 OCTOBRE 2021
Marché à procédure adaptée pour les travaux de rééquipement et de sécurisation des blocs d'escalade situés au pied de la falaise de Céüze	Entreprise SAS GIROUSSE (05130 Sigoyer)	Conclu pour un montant de 9 572,05 € HT. durée : 6 mois	18 OCTOBRE 2021

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
Procédure avec négociation restreinte Assurances « risques statutaires » pour les besoins de la Ville de Gap, de son C.C.A.S. et de la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance.	Groupement SOFAXIS / CNP ASSURANCE (18110 VASSELAY)	Selon un montant de prime prévisionnelle pour 2022 s'élevant à : 82 367,41 € Date d'effet le 1er janvier 2022 à zéro heure. Il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2026 à minuit.	10 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil prend acte.

Le Président

  
Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2022

Affiché ou publié le : 16 FEV. 2022